

TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

Femme / Homme



MON MÉTIER

Le domaine du Génie Civil comporte plusieurs facettes et donc des métiers qui concernent les travaux publics (voirie, réseau,...) et le bâtiment (travaux neufs ou de rénovation sur des constructions industrielles telles que les digues, le gros œuvre...). Les travaux de maintenance sur des ouvrages existant concernent la réparation de béton, la refecton de carrelage, de joints trémies, la réparation d'acier rouillé,

de tampons, le carottage, l'entretien de toiture (nettoyage, réparation). Le technicien participe également à la création d'ouvrages neufs ou des modifications lourdes d'éléments existants (construction de murs, de galeries, de chapes en béton ou en béton armé). Plusieurs métiers sont associés au génie civil : le maçon, le coffreur, le géomètre, le dessinateur, l'ingénieur qualitatif, le conducteur de travaux.

Conditions d'exercice et aptitudes

- Disponibilité,
- Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- Connaissance des gestes techniques, travaux avec outils portatifs et machines (marteau-piqueur, carotteuse...),
- Maîtrise de l'outil informatique et des applications spécifiques au métier pour les encadrants,
- Facilités dans l'utilisation des outils informatiques,
- Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur (toiture, aéroréfrigérant, terrasse...), travaux en extérieur (conditions climatiques), travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques...,
- Habilitations électriques et mécaniques,
- Conduite d'engins de levage et de manutention (CACES),
- Bonne condition physique.

Qualités requises

- Aptitude manuelle et polyvalence,
- Esprit d'équipe,
- Logique, rigueur, habileté,
- Capacité à bien communiquer et à analyser les risques liés à l'intervention,
- Attitude interrogative.

L'autorisation d'accès sur site est conditionnée par le résultat d'une enquête en préfecture et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail : sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels, assurance qualité.

RÉMUNÉRATION

Elle est fixée a minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel est donné à titre indicatif, sans aucun engagement :

- débutant de 1 500 € à 1 600 €.
- confirmé de 1 900 € à 2 100 €.

FORMATION ET EXPÉRIENCE

- Les formations de base pour un maçon-coffreur sont les CAP, BEP, Bac professionnel Bâtiment,
- Bac / BTS / DUT ou licences professionnelles en Génie civil ou en Travaux publics ou bien, en Bâtiment...

Toutefois, sans diplôme, vous pourrez être formés en interne par votre employeur.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Les intervenants en génie civil peuvent évoluer après plusieurs années d'expérience, vers des postes de chef d'équipe, de chef de chantiers, voire de conducteur de travaux en fin de carrière.



POUR EN SAVOIR PLUS : ifare.asso.fr, gimest.com,
gipnordouest.fr, gie-atlantique.com et peren-nucleaire.com

Retrouvez l'ensemble des fiches métiers en ligne, en scannant le code ci-contre avec votre smartphone ou sur prestataires-nucleaire.edf.com



Les participants à la création de cette fiche sont les associations d'entreprises prestataires de l'industrie nucléaire GIM'EST, PEREN, IFARE, GIP NO et GIE Atlantique, ainsi que les Divisions Ingénierie et Production Nucléaire d'EDF.
Conception et réalisation : comvousvoudrez.com
Octobre 2013